

TRAVAUX SOUS TENSION BT

Information du personnel de management et d'expertise TST BT sur les ouvrages (Formation à distance)

Formation selon la recommandation aux employeurs du comité des travaux sous tension.

Objectif : Connaître la réglementation, les procédures et les contraintes, liées à la réalisation des travaux sous tension BT.

Remarque : *La participation à cette session d'information ne peut donner lieu à la délivrance d'une habilitation par l'employeur.*

Public concerné : Toute personne ayant des responsabilités d'organisation et d'encadrement d'équipes pratiquant des TST BT au sens de la recommandation du Comité (voir extrait au verso).

Prérequis : Une connaissance des conditions de travail sur les chantiers et de l'organisation de l'entreprise est un plus pour suivre cette formation.

Contenu : Voir au verso.

Durée : 1 jour (7 heures).

Pédagogie : La progression pédagogique s'appuie essentiellement sur l'exposé de la réglementation et des responsabilités, et sur des échanges d'expérience.
Démonstrations sur des photos ou vidéos d'installations.

Outils pédagogiques : Documents de stage en version numérique.
LMS / Zoom (géré par FORMAPELEC).

Matériel du stagiaire : Publication UTE C 18-510-1.
Conditions d'exécution du travail (CET), fiches techniques (FT).
Fournitures de bureau.

Lieu : Formation à distance.

A l'issue de cette formation il est délivré une attestation de stage.

CONTENU DU STAGE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Organisation des TST: origine, nécessité, le Comité des TST, le SERECT- Législation relative aux TST et obligations- Cursus de formation et centres de formation, plan de formation- Réglementation UTE C 18-510-1 : habilitations TST BT, CET, FT- Documents réglementaires, conditions d'accès aux installations : ordre de travail sous tension, ATST, ITST... | <ul style="list-style-type: none">- Rôle et responsabilités des diverses personnes : préparation des TST, déroulement- Analyse des risques : faisabilité, détection des situations dangereuses...- Mesures de prévention: équipements de protection, choix des matériels et outillages- Description des principaux travaux sous tension |
|---|--|

Recommandation du comité TST (extraits)

1 – LE MANAGEMENT ET L'EXPERTISE DU DOMAINE TST BT

L'employeur doit s'organiser de manière à disposer d'un management du domaine et de son expertise au sens de « référent » ou d'appui au management.

Le management assisté de son expertise :

- connaît le cadre du domaine,
- définit la politique d'emploi des TST de son entreprise,
- anime le domaine des TST au sein de son entreprise.

Il précise également ses attentes aux encadrants, notamment :

- évaluer le professionnalisme des opérateurs au travers de visites de terrain et de contrôle de connaissance,
- remonter les éléments significatifs permettant le renouvellement ou non des habilitations,
- préparer le travail et détecter les situations dangereuses.

Il est informé sur la réglementation, les grands principes de prévention spécifiques aux TST et les conditions particulières d'application des techniques correspondant à ces travaux.

2 – L'ENCADRANT

Le personnel d'encadrement des opérateurs TST BT est un élément clé pour sécuriser la mise en œuvre des TST et maintenir les opérateurs à un haut niveau de professionnalisme.

L'encadrant est le relais du management auprès des opérateurs. Il supervise la préparation et la réalisation de chantiers TST par les équipes opérationnelles.

3 – L'OPERATEUR

L'opérateur est un personnel qui travaille sous tension.

Pour travailler sous tension sur les ouvrages de distribution électrique, il doit être formé par un établissement agréé selon un programme approuvé par le Comité TST.